

**ARRÊTÉ
DCL-BRTE-2025-N°093**

**ÉTABLISSANT LA LISTE DES SUPPORTS HABILITÉS À PUBLIER DES ANNONCES JUDICIAIRES
ET LÉGALES POUR L'ANNÉE 2026
DANS LE DÉPARTEMENT DE VAUCLUSE**

**LE PREFET DE VAUCLUSE
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR**

Vu la loi n° 55-4 du 4 janvier 1955 modifiée par l'article 3 de la loi n°2019-486 du 22 mai 2019 relative à la croissance et la transformation des entreprises (loi PACTE) concernant les annonces judiciaires et légales ;

Vu la loi n°86-897 du 1^{er} août 1986 portant réforme du régime juridique de la presse ;

Vu le décret n°2009-1340 du 29 octobre 2009 modifié pris pour l'application de l'article 1^{er} de la loi n°86-897 du 1^{er} août 1986 portant réforme du régime juridique de la presse ;

Vu le décret n°2012-1547 du 28 décembre 2012 modifié relatif à l'insertion des annonces judiciaires et légales portant sur les sociétés et fonds de commerce dans une base de données numérique centrale ;

Vu le décret n° 2019-1216 du 21 novembre 2019 modifié relatif aux annonces judiciaires et légales ;

Vu l'arrêté du 21 décembre 2012 modifié relatif au tarif annuel et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales ;

Vu le décret du 14 février 2024, publié au Journal officiel du 15 février 2024 nommant Monsieur Thierry SUQUET, en qualité de préfet de Vaucluse ;

Vu l'arrêté préfectoral du 8 décembre 2025 donnant délégation de signature à Madame Sabine ROUSSELY, secrétaire générale de la préfecture de Vaucluse ;

Vu les lignes directrices pour l'inscription sur la liste départementale des publications habilitées à recevoir des annonces légales publiées le 1^{er} octobre 2025 par le ministère de la Culture ;

Vu les demandes d'habilitation présentées par les journaux et services de presse en ligne ;

Sur proposition de Madame la Secrétaire générale de la Préfecture de Vaucluse ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} : La liste des journaux habilités à publier des annonces judiciaires et légales pour l'année 2026 dans le département de Vaucluse est établie comme suit :

- LA PROVENCE – Edition du Vaucluse

19 rue Henri Barbusse – 13001 MARSEILLE

- TPBM – SEMAINE PROVENCE

32 cours Pierre Puget – CS 20095 – 13281 MARSEILLE Cédex 06

- VAUCLUSE HEBDO

32 cours Pierre Puget – CS 20095 – 13281 MARSEILLE Cédex 06

- VAUCLUSE AGRICOLE

Maison de l'Agriculture – 97 chemin des Meinajaries – 84912 AVIGNON Cédex 09

- LA TRIBUNE

33 Avenue Général de Gaulle – 26200 MONTELIMAR

- LE DAUPHINE LIBÉRÉ – VAUCLUSE MATIN

650, Route de Valence – 38113 VEUREY VOROIZE

- LA MARSEILLAISE

17 Cours H d'Estiennes d'Orves – 13001 MARSEILLE

Article 2 : La liste des services de presse en ligne habilités à publier des annonces judiciaires et légales pour l'année 2026 dans le département de Vaucluse est établie comme suit :

- usinenouvelle.com

IPD SAS – 20 rue des Aqueducs – 94250 GENTILLY

- actu.fr

PUBLIHEBDOS SAS – 261 rue de Châteaugiron – 35051 RENNES Cédex 09

- mesinfos.fr

Mesinfos (GIE) – 3 rue Pondichéry – 75015 PARIS

- 20minutes.fr

20 Minutes France SAS – 159 rue Anatole France CS 50216 – 92300 LEVALLOIS-PERRET

- echodumardi.com

Les Petites Affiches de Vaucluse – 42 cours Jean Jaurès CS 90090 – 84006 AVIGNON Cédex 01

- midilibre.fr

Société du Journal Midi Libre – Rue du Mas de Grille – 34430 SAINT JEAN DE VEDAS

- vaucluse-agricole.com

SEVA SARL – Maison de l'Agriculture – TSA 58450 – 97 chemin des Meinajaries – 84912 AVIGNON Cédex 09

- laprovence.com

La Provence SA – 19 rue Henri Barbusse – 13001 MARSEILLE

- ledauphine.com

Le Dauphiné Libéré SA – 650, Route de Valence – 38113 VEUREY VOROIZE Cedex

- lefigaro.fr

Société du Figaro – 23 – 25 rue de Provence – 75009 PARIS

- bfm.com

NEXTINTERACTIVE SASU – 2 rue du Général Alain de Boissieu – 75015 PARIS

- nicematin.com

Groupe Nice-Matin 214 boulevard du Mercantour

06290 NICE Cédex 3

- la marseillaise.fr

Le Groupe la Marseillaise – 17 cours H. d'Estienne d'Orves – 13001 MARSEILLE

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nîmes dans les deux mois à compter de sa publication.

- soit par voie postale : Tribunal administratif de Nîmes - 16 avenue Feuchères - CS 88010 30941 - NÎMES Cedex 09

- soit par voie dématérialisée, via l'application Télérecours Citoyen : <https://citoyens.telerecours.fr>

Article 4 : Madame la secrétaire générale de la Préfecture de Vaucluse est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs et notifié aux directeurs des journaux habilités. Il sera en outre consultable sur le site internet de la préfecture de Vaucluse.

Avignon, le 11 8 DEC. 2025
La secrétaire générale,
Sabine ROUSSELY

